

QUI A OUBLIE SON PULL ?

De nombreux vêtements ont été oubliés, principalement par des enfants, dans la salle des sports.

S'adresser, pour les récupérer, soit à M. JURAVER, soit aux responsables des associations sportives.

Au delà du 17 avril (Pâques), ces vêtements seront donnés au Secours Populaire et aux Varois vers les Autres.

UN JUSTE RETOUR...

N'y voyons pas la réminiscence de la fâcheuse affaire des inventaires, mais plus simplement, Sainte-Anastasia réintégrant ses murs, suivant en cela la parabole du fils prodigue.

Après l'harmonium, notre fabrique a démontré, une fois encore, l'étendue de ses pieuses capacités.

Quoi qu'il en soit, je suis aujourd'hui un père comblé ; voici ma fille enfin exhumée de sa crypte bessoise, pour être dignement réinstallée à son juste rang canonique.

ANASTASE LE BIENHEUREUX

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur EYRIES.

Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

PETITE ANNONCE

Louerais pour vacances à SAINTE-ANASTASIE.

Tél. 94.24.59.74 ou 94.89.07.68.

Ramonage Electrique "Lady Clean"

PETITJEAN

SAINTE-ANASTASIE

Cheminées Mazout Chaudières

Produits :

- dégoudronnant, bois, charbon ;
- décrassant, chaudière fuel ;
- cartouche pour feu de cheminée ;
- décapant vitres ;
- joint fibre de verre teinte noir

"La Propreté en Plus"

TEL. 94.72.23.97.

FOIRE A LA BROCANTE

Comme chaque année, la foire à la brocante (puces, foire artisanale, marché paysan) se tiendra le lundi de Pâques, 17 avril ; sur la Place de la Gare.

SO.VA.PA.J

Société Varoise de
Parcs et Jardins

Etude - Création Espaces Verts
Arrosage Automatique
Elagage - Débroussaillage

"LES VIGNARETS" 83136 STE - ANASTASIE - T. 94.72.29.92

**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
AFFICHAGE SAUVAGE**

Afin de respecter la loi et de préserver notre environnement, toutes les affiches ou autocollants apposés en dehors des panneaux officiels seront systématiquement détruits par le personnel communal.

Cette mesure concerne évidemment toutes les formations politiques et tous les candidats.

SAINTE-ANASTASIE



Le retour d'Hors-les Murs



**BULLETIN
MUNICIPAL**

MARS 1995

N° 66

LE MOT DU MAIRE

Le vote du budget primitif est l'acte essentiel de la vie communale. Il indique à la fois les résultats obtenus les années précédentes et les décisions concernant notre avenir.

Il est le censeur incontournable de notre gestion. Aussi est-ce devenu une habitude de vous informer avec sincérité de l'état de nos finances communales.

En 1995, pour la septième année consécutive, ce budget sera équilibré sans augmentation des impôts locaux.

L'effort entrepris depuis 1989, tant en gestion de l'urbanisme que de nos finances, a permis de faire chuter de plus de moitié notre taux d'endettement, comme son montant par habitant.

Les seules inquiétudes financières que nous ayons, nous les partageons avec toutes les Communes de FRANCE. Elles concernent, pour des raisons extra-communales, le prix de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers.

Encore, nous sommes-nous placés, depuis quelques années, en position de gérer ces postes budgétaires avec le souci constant d'atténuer le plus possible leurs incidences sur le budget des ménages.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 MARS 1995

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. CUENOT. BROSSAUD. DEHAYE. LALANDEC. RAYNAUD. ABELLO. RÉMY. ISTRIA. MMES LAURENT. BOCQUET.
Sous la présidence de M. MORIN.

ÉTAIENT ABSENTS : M. TOSELLO. M. CORBIER
donne pouvoir à M. MORIN.

Comme chaque année, le budget communal présenté aux élus est le résultat de multiples décisions prises au cours de précédentes réunions du Conseil.

Après que le Maire ait rappelé les résultats budgétaires soumis à une analyse financière rétrospective et indiqué les orientations budgétaires de la Commune, il était, sur ces questions, procédé à un rapide tour de table. M. Robert DEHAYE, 2^{ème} adjoint chargé des finances, présentait ensuite par le détail les documents budgétaires devant être soumis au vote des élus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1995

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif de la Commune pour 1995 :

Dépenses de fonctionnement.....5 379 172
Recettes de fonctionnement.....5 379 172

Dépenses d'investissement.....2 081 658
Recettes d'investissement.....2 081 658

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget primitif 1995.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE 1995

Le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour les taxes d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire, sans augmentation, les taux votés en 1995, soit :

- Taxe d'Habitation.....8,88 %
- Taxe sur le Foncier Bâti.....17,59 %
- Taxe sur le Foncier non-Bâti.....87,35 %
- Taxe professionnelle.....24,68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT. AFFECTATION DU RÉSULTAT 1994

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 1994 au budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 154 392 F 38.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter une partie de l'excédent 1994, soit 84 392 F, au financement des dépenses d'investissement, article 1068 du budget primitif 1995 réparti comme suit :

- 42 548 F au budget eau
- 41 844 F au budget assainissement

Le reste est repris en section d'exploitation du budget 1995, soit 70 000 F, article 002, excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 10 000 F au budget eau
- 60 000 F au budget assainissement

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 1995

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget eau et assainissement pour 1995 :

Dépenses d'exploitation.....465 575 F
Recettes d'exploitation.....465 575 F

Dépenses d'investissement.....403 122 F
Recettes d'investissement.....403 122 F

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget primitif eau et assainissement.

Ces budgets sont affichés en Mairie.

SUBVENTION POUR ACQUISITION FONCIÈRE ACCORDÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le Maire expose :

La Commune a décidé, lors d'une précédente délibération en date du 30/04/93, de demander une aide financière pour l'acquisition d'un terrain appartenant à M. et Mme OLIVA, d'une superficie totale de 1755 m², situé lieudit Les Horts, N°69, section D, au prix de 200 000 F.

LA VIE AU VILLAGE

Ecole de musique



ECOLE DE MUSIQUE CONCOURS DE LA MAISON « ARGENCE » DE TOULON

C'est avec plaisir que nous avons appris que le premier prix de ce concours de piano a été attribué à Mlle Marguerite CANOU et le second prix à un élève de l'école de musique de SAINTE-ANASTASIE, Baptiste AGOSTINI, âgé de 12 ans. Il se voit ainsi sélectionné pour la finale qui aura lieu à Paris.

Nous vous présentons Baptiste, le petit musicien, en compagnie de son professeur, M. Pierre LAURENT.

Nos meilleurs vœux de réussite.

CINÉMA

Samedi 8 avril : STARGATE, la porte des étoiles, science-fiction.

Vous partirez à des années lumière.
Reviendrez-vous ?

Film de Roland EMMERICH avec Kurt RUSSEL et James SPADER.

JEUX OLYMPIQUES DES ECOLES

Cette année ces jeux auront lieu le samedi 15 avril de 09 H 30 à 11 H 30. Les parents sont invités à venir en grand nombre assister tous champions en herbes.

MUSIQUE A SAINTE-ANASTASIE

Un concert vocal sera donné le samedi 1^{er} avril à 20 heures 30 à la salle polyvalente, avec la participation des chanteurs de la classe de Madame Irina KARPOWITZ.

Au programme : mélodies, chansons françaises, opéras-comiques, opérettes ...

CAMION VENTE

L'OUTILLEUR AUVERGNAT stationnera le vendredi 14 avril 95, au parking des Ferrages, de 15 H 30 à 18 H 30.

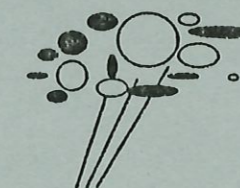
*Entreprise de construction
général - construction villa
piscines - rénovations - pierres*

MESSINA FRANCK

Quartier Les Bréguières - 83136 Ste ANASTASIE

Tél : 94.72.20.04

SIRET : 300 051 005 00015 - Code A.P.E. 452 V



à FORCALQUEIRET

5, Avenue de la Libération

Pour vos fêtes,
mariages, communions, baptêmes, deuils
ou simplement pour le plaisir d'offrir ...
Compositions florales, bouquets

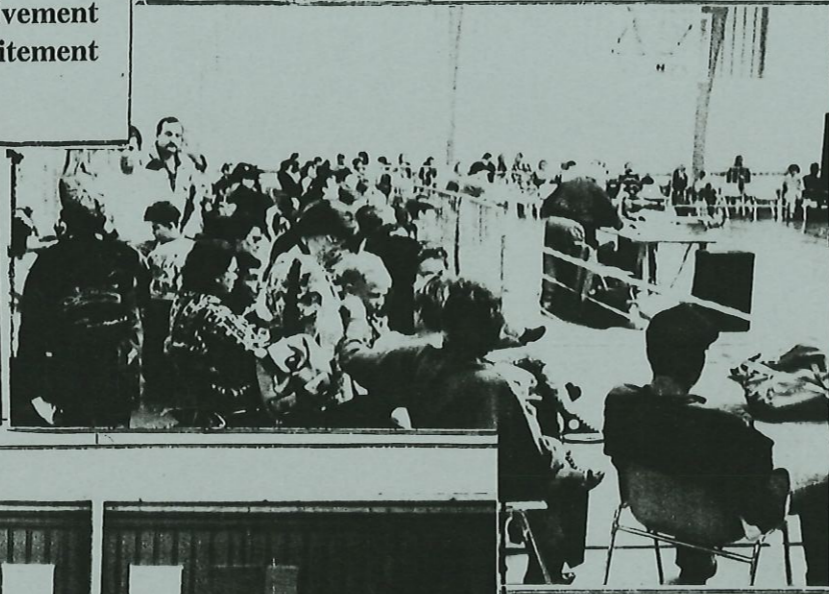
Michele Fleurs Tel 94.86.67.22

T.C.R.

Ce dimanche 26 mars, la salle des sports des Négadisses contenait difficilement, en dépit de ses 700 m², les participants de tous âges et de tous grades de la Fédération Française de T.C.R. De nombreuses ceintures noires venues de toute la région du SUD-EST se sont sportivement affrontées dans des épreuves parfaitement organisées.

SAINTE-ANASTASIE devient-il un lieu de rendez-vous pour des compétitions dépassant le cadre départemental ?
Ce n'est pas la première fois qu'un tel évènement se produit.

Une vue de la nombreuse assistance venue soutenir les participants.



Un intermède pendant le concours de T.C.R.

VOLLEY-BALL

Les heures d'entraînement sont toujours fixées chaque mercredi et vendredi, à partir de 19 heures.

On peut toujours s'inscrire (dans toutes les catégories) lors des séances d'entraînement (voir ci-dessus).

La Vidaresse ***

CAMPING CARAVANING

DI5 83136 S^{te} ANASTASIE sur ISSOLE

☎ 9472-2175

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DU VAR DE BASKET-BALL

Matches aller CADETS pré-excellence MASC.B
Le 01/04 à 16 H : CAVALAIRE/SAINTE-ANASTASIE
Le 15/04 à 17 H : DRAGUIGNAN/SAINTE-ANASTASIE
Le 22/04 à 16 H : SAINTE-ANASTASIE/COGOLIN

Matches aller SENIORS Honneur Masculins
Le 02/04 à 10 H : SAINTE-ANASTASIE/BRIG./ST MAX.
Le 16/04 à 10 H : SANARY/SAINTE-ANASTASIE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Robert DEHAYE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 1994 dressé par M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation : excédent...154 392 F 38
Section d'investissement : déficit.....11 031 F 00
Total des sections excédent143 361 F 38

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la teneur du courrier qui vient de lui être adressé par M. L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

M. L'Inspecteur d'Académie, après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental, envisage, pour la rentrée scolaire 1995, la mesure de carte scolaire suivante pour l'école mixte de SAINTE-ANASTASIE : ouverture d'une classe supplémentaire.

Cette consultation précède obligatoirement l'examen du dossier par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE L'ANCIENNE GARE S.N.C.F.

Le Maire expose à l'assemblée communale la possibilité qui est aujourd'hui offerte à la Commune d'acquérir, au prix de l'évaluation domaniale, l'ancienne gare S.N.C.F. et une partie de la cour des voyageurs, cadastrées sous les numéros 624 et 620 (partie) de la section A. Cette opération peut se justifier à la fois par des motifs économiques (projet du VAR EN TRAIN) et notre volonté de préserver le patrimoine communal.

La S.N.C.F. venant, en application du décret 83186 du 13 septembre 1983, de nous faire connaître son intention d'aliéner, nous devons, dans un délai de deux mois à compter du 28 janvier, l'informer de notre décision. Ce dossier est donc aujourd'hui soumis à la réflexion des élus.

Le financement de cette opération foncière est d'ores et déjà prévu au chapitre 210 du budget primitif 1995 de la Commune.

Conformément aux textes en vigueur, le Maire soumet pour avis, cette proposition au Conseil Municipal. Celui-ci, après délibération, fait connaître à l'unanimité son accord et exprime sa satisfaction.

Il s'engage à réaliser, avant la rentrée scolaire 1995, les équipements nécessaires à l'accueil de cette nouvelle classe.

Il s'engage à voter les crédits d'investissement et de fonctionnement correspondant aux nouveaux besoins scolaires de la Commune.

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES, TARIF POUR 1995

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour 1995 le montant de la redevance des ordures ménagères.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le tarif de 1994, soit 450 F.

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES DU TERRAIN DU CAMPING POUR 1995

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la redevance des ordures ménagères du terrain de camping pour 1995.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le tarif de 1994, soit 14 000 F.

Le montant exact de la transaction fera l'objet d'évaluation et de décisions ultérieures.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) de l'autoriser à poursuivre les démarches nécessaires à l'acquisition par la Commune de ces parcelles.

Suite à cette demande, le Président du Conseil Régional, par notification en date du 16/12/94, indique que le Conseil Régional fixe le montant de la subvention proposée à 72 000 F et que l'attribution définitive de cette subvention est subordonnée à la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :
- De procéder à ladite acquisition et à cette fin d'entamer immédiatement les formalités administratives et juridiques relatives à cette acquisition.

- 4 D'affecter ce terrain à la réalisation d'une école primaire.
- D'approuver la convention à passer avec le Conseil Régional et d'autoriser le Maire à la signer.
- S'engage à voter les dépenses correspondantes à la part de l'acquisition non prise en charge par

le Conseil Régional qui s'élèvera à la somme de 128 000 F

- Autorise le Maire à poursuivre les négociations avec les propriétaires du terrain, à passer tous actes et conventions concernant tant l'acquisition envisagée que les moyens financiers à recueillir.

TRANSFORMATION DE POSTE

Le Maire propose au Conseil de transformer un poste d'Agent d'Entretien en Agent Administratif. Cette modification sans incidence budgétaire permettrait de régulariser la situation d'un Agent Administratif. Elle est aujourd'hui possible en application de la nouvelle réglementation en vigueur. Accord à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE TRAVAUX A UNE ENTREPRISE

Le Maire propose de confier les travaux de façade de la nouvelle Mairie à l'entreprise SATB

DÉPART DU GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

Notre Gardien de Police avait fait connaître son intention d'obtenir une mutation dans un département alpin.

Cette mutation étant aujourd'hui acquise, la Commune va devoir procéder à son remplacement. Le Maire indique que depuis 1994, le recrutement d'un Garde Municipal ne peut avoir lieu que :

- par concours externe à l'échelon départemental;
- par mutation d'un candidat titulaire.

Il sera donc procédé prochainement, selon l'une de ces procédures, au recrutement d'un nouveau Gardien de Police Municipale.

LES RANDONNEURS DE SAINTE-ANASTASIE

Mise au point.

Les sorties des randonneurs ont lieu tous les mardis, le matin (rendez-vous à 08 heures 30 salle polyvalente) et jusqu'à midi environ.

En ce qui concerne les marches des vendredis (tous les 15 jours) et des dimanches (une fois par mois), il s'agit de sorties de toute la journée (08 heures 30 à 16 heures environ).

AMICALE BOULISTE

Un nouveau Président est né.

Lors de la réunion du dimanche 26 mars au Bar des Amis, M. BERNAT Louis a été élu Président de l'Association. Nous lui souhaitons bonne chance et remercions par cette occasion le Président sortant M. Hervé VIALLETON.

CLUB DES CIGALES

Comme annoncé précédemment, la prochaine « évasion » des Cigales est fixée au VENDREDI 7 AVRIL 1995.

Un parcours par la corniche des MAURES est proposé : PIERREFEU, la vallée de SAUVEBONNE, BORMES LES MIMOSAS et LE LAVANDOU, puis arrivée au domaine du RAYOL pour sa visite guidée.

Repas au « Maurin des Maures ».

L'après midi, retour avec arrêt à SAINT-TROPEZ.

Prix : 170 F. Départ à 8 heures.

Inscriptions au 94.72.20.33. jusqu'au 30 mars 1995 et au 94.72.22.90 après cette date.

BADMINTON

Les cours et entraînements de badminton se poursuivront durant toutes les vacances scolaires.

CHRONIQUE MUNICIPALE

INFORMATIONS UTILES

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

- Le 02 avril.....Dr CHRESTIAN.....94.69.78.75.
- Le 09 avril.....Dr FAURE.....94.72.26.07.
- Le 16 avril.....Dr LEMADEC.....94.59.69.52.
- Le 17 avril.....Dr LEMADEC.....94.59.69.52.
- Le 23 avril.....Dr PONSON.....94.28.32.89.
- Le 30 avril.....Dr ARNAUD.....94.80.26.94.

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, tient sa permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assure une permanence à la Mairie, de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables : s'adresser ou téléphoner à la Maire au 94.72.21.19. En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence : téléphoner au 94.72.24.91.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

INTERVENTION SUR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 11 avril 1995.



Les membres de l'Amicale Bouliste du village.

UNE BONNE OUVERTURE

De plus en plus nombreux, les mordus étaient au rendez-vous.

Il y avait beaucoup de monde, samedi matin, sur les rives de l'Issole. Depuis la veille, les postes étaient gardés. Les dames mouchetées ont eu de drôles de surprise et tous les pêcheurs étaient très satisfaits, avec à midi : six, huit ou dix truites de belles tailles malgré un vent sud-est pas favorable à la pêche.

Ces acharnés de la pêche s'en sont donné à coeur joie dans un sport où les amateurs sont de plus en plus nombreux.



Patrick PELLETINGEAS
TECHNICIEN CONSEIL

TRAITEMENT DES CHARPENTES
par injection, contre termites,
capricornes, mères...

TRAITEMENT DES TUILES

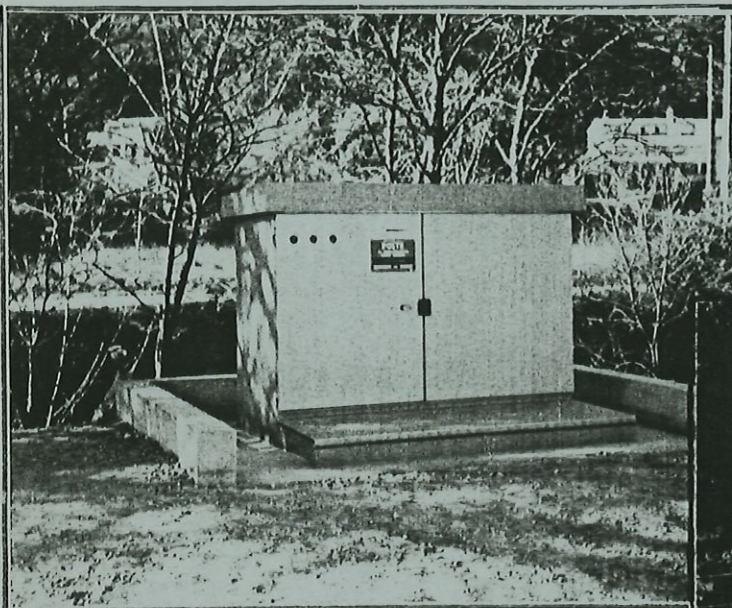
ISOLATION DES COMBLES

Siège social : Ste ANASTASIE 83136 - VAR

Tél. 94.72.28.72

APE 4004 SIRET 353 309 651 00019

- Installation d'un transformateur E.D.F. à l'entrée EST du village. Un bouclage est ainsi réalisé, permettant au village d'être alimenté en courant en cas d'incident sur la ligne d'alimentation venant de FORCALQUEIRET ; le relais serait pris automatiquement par celle venant de BESSE.



- Travaux dans la nouvelle Mairie : peinture, installations électriques, terrasse, réparation des escaliers, tapisseries...
- Plantations au bord de l'Issole.
- Travaux dans les écoles.

La terrasse de la future Mairie telle qu'elle apparaîtra. Dans quelque temps l'ensemble du bâtiment sera crépi.



- Travaux exécutés par la S.E.E.R.C. rue des Aires pour améliorer la distribution en eau de Naples et surtout du Labonet. Pour limiter les incidents sur la conduite d'eau de la rue de Provence, la S.E.E.R.C. a été amenée à réduire la pression dans cette partie du village, ce qui a entraîné une baisse de pression importante au Labonet. Le réseau d'eau du village a été curieusement conçu ! A brève échéance une remise en ordre sérieuse s'imposera d'elle-même.
- Travaux de débroussaillage



Le programme de travaux de voirie dans le village-même prévoit, entre autres, la réfection, dans la totalité de sa longueur, de la rue Raynouard.

La vétusté du réseau d'eau impose son remplacement : ancien, constitué de canalisations en fonte grise, c'est-à-dire cassante comme du verre, il ne pourrait supporter sans dommage la réfection de la seule chaussée. Il serait par ailleurs, absurde d'avoir à défoncer peut-être après sa réfection, une rue remise à neuf pour réparer des fuites inéluctables de la conduite actuelle.

Au cours de sa réunion du 17 mars courant, le Syndicat Intercommunal des Chemins a prévu le calendrier suivant des travaux pour ce qui concerne la rue Raynouard.

- Début juin : intervention de l'entreprise de travaux publics chargée de l'aménagement de la rue. La durée des travaux serait du même ordre que celle indiquée ci-dessus.

Tout sera fait pour limiter au maximum la gêne causée aux usagers par ces travaux.

Il ne faudrait toutefois pas que nous allions - comme l'an dernier dans la rue A.Daudet- de surprise en surprise en découvrant des installations faites dans l'incohérence la plus totale, ce qui entraînera des pertes de temps importantes pour connaître leur raison d'être ou réparer des dégâts causés involontairement.

- Début mai : intervention de la S.E.E.R.C. pour le remplacement de la conduite d'eau et les raccordements aux maisons. La durée des travaux devrait être de 3 à 4 semaines au maximum.

COLONIES DE VACANCES « ODEL »

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants en colonies pourront venir retirer en Mairie, à partir du 10 avril, le catalogue. Quant aux inscriptions, elles ne se feront qu'à partir du 18 avril.

STATIONNEMENT RUE NOTRE DAME

L'arrêté municipal du 22 décembre 1993 réglementant le stationnement rue Notre Dame est modifié comme suit :

- il est créé un emplacement de stationnement pour handicapés en face de la future Mairie (à proximité du marchand de journaux).
- Une signalisation sera mise en place.

**DÉBROUSSAILLEMENT
UTILISATION DU FEU**

Il est encore possible pour les retardataires de débroussailler autour de leur habitation.

L'usage du feu est, depuis le 15 mars et jusqu'au 1^{er} juin, soumis à déclaration en Mairie, une semaine avant l'incinération (imprimé N°1).

Ces feux ne sont possible que :

- de jour ;
- en l'absence de vent.

La déclaration n'exclut pas la responsabilité des déclarants.

MARCHE FORAIN

TOUS LES JEUDIS, LE MARCHÉ FORAIN SE TIENT SUR L'AIRE DE STATIONNEMENT DES FERRAGES.

- OUVERTURE DE 8 HEURES À 12 HEURES
- ACCÈS PIÉTONS AU CENTRE DU VILLAGE
- STATIONNEMENT SUR PLACE
- ACCÈS AUTOMOBILE AISÉ

S.A.T.B.
Société d'Application des Techniques du Bâtiment
1, rue Raynouard - 83136 Ste Anastasie

TERRASSEMENTS
MAÇONNERIE
PLÂTRERIE
CARRELAGE

TÉL. 94 72 23 66
FAX 94 72 20 05

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Frc. ★ SIRET 392 727 340 00013 CODE APE 452V

Entreprise Eric CODONNEL

Terrassements ~ Travaux publics
Piscines . Fosses Septiques

94.72.24.63 ou 94.72.23.12

SIRET : 39204966600011

INTERVENTION INCENDIE

Depuis le 15 mars, le véhicule municipal LAND ROVER de première intervention incendie, est en service.

Tél. 94.72.21.19. (MAIRIE)

Tél. 94.72.24.91. (GARDE)

Tél. 94.72.25.85. (ADJOINT SÉCURITÉ)

Tél. 94.72.23.22. (PRÉSIDENT C.C.F.F.)

Dans tous les cas, téléphonez préalablement au 18.

DEBAT ORGANISE A L'INTENTION DES PARENTS, PAR LE COMITE D'ENVIRONNEMENT SOCIAL DU COLLEGE GUY DE MAUPASSANT

Le 13 avril à 18 heures : salle des Fêtes de SAINTE-ANASTASIE : sujet traité LE SIDA.

Pierrine
Coiffure à domicile
Dames - Messieurs - Enfants
Tél. 94.72.29.66

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DU 24 MARS 1995

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM.MORIN, DEHAYE, GROSJEAN, JURAVER, BROSSAUD, VIALLETON, MARQUES, VANDAELE, RAYNAUD, BRUZZONE, SAUVET, GUIGNIER, LESOU, SCLAFANI.
MMES MORIN, LAURENT, ROY.

DEMANDES DE SUBVENTIONLes Randonneurs de SAINTE-ANASTASIE :

subvention demandée1500 F.....avis favorable

Vouloir :

subvention demandée.....1500 F.....avis favorable

Boules :

subvention demandée.....6000 F.....avis favorable

Basket :

subvention demandée...15000 F.....avis favorable

Boucles de l'Issole :

subvention demandée.....6000 F.....avis favorable

Badminton :

subvention demandée.....3500 F.....avis favorable

École de Tennis de SAINTE-ANASTASIE :

subvention demandée.....3000 F.....avis favorable

Comité des Fêtes :

subvention demandée...27000 F.....avis favorable

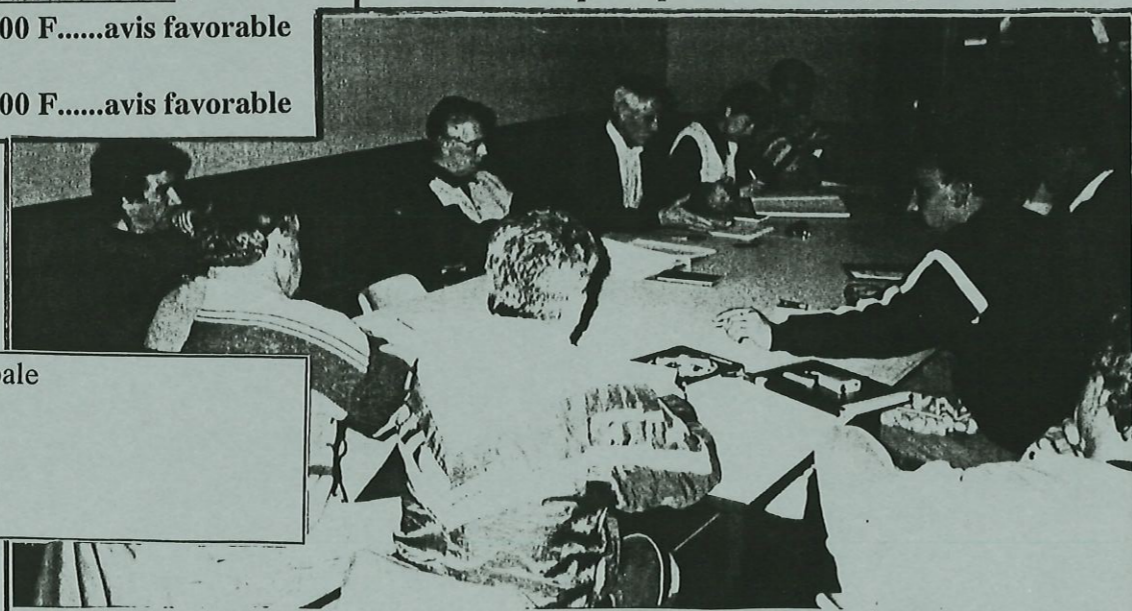
Rappelons que le club de Gym de SAINTE-ANASTASIE, le club des Cigales et le club de Tennis (adultes) ne demandent pas de subvention.

M. MORIN évoque deux questions importantes concernant le Comité des Fêtes :

a) USAGE DE LA BUVETTE

Le Président du Comité des Fêtes souligne que cette buvette, qui est une installation 'Communale', doit servir de préférence aux associations communales, en l'occurrence au Comité des Fêtes.

Après discussion, le Maire propose que, suivant la demande faite, les installations communales soient effectivement attribuées aux associations, à charge pour les Présidents des Associations concernées, de confier -après accord de la Mairie- cette installation par exemple au Bar des Amis. Le principe de cette proposition est



La Commission Extra-Municipale pendant ses travaux.

accepté. Cependant, dans un souci de concertation, le Maire propose qu'une discussion ait lieu entre le Président du Comité des Fêtes et le Bar des Amis. Il assistera si nécessaire à cette réunion de conciliation.

b) le Maire évoque LA TRADITION qui consiste, pour les membres du Comité des Fêtes, à passer dans chaque foyer pour collecter des fonds qui représentaient jusqu'à présent une partie des ressources de cette association.

Or, la somme récoltée, diminue d'année en année et il a été remarqué que quelques personnes acceptent mal cet état de choses, soit par principe, soit par manque de ressources, etc...

En conséquence, le Maire propose que cette quête n'ait plus lieu et que la Mairie remplace, par une somme versée, correspondant à la somme collectée en 1994, les ressources ainsi supprimées.

Cette proposition est discutée et acceptée par presque tous les participants à l'exception du Président des Boules.

Cette proposition sera incessamment examinée par le Conseil Municipal.

PROGRAMME SPORTIF

Non encore fixé.

Début juin : tournoi de badminton.

FÊTE DE LA ST JUST

Du 22 au 25 juillet.

La Commission Etra-Municipale examine tous les aspects de la vie associative, particulièrement développée à SAINTE-ANASTASIE.



INFORMATIONS SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES EN FORET

Ils sont interdits en tout temps sur la majeure partie des voies forestières (D.F.C.I.), sauf pour les propriétaires, ayants-droit et bénéficiaires de dérogations.

Ces voies sont en effet réalisées pour les besoins, soit de la gestion forestière, soit de la défense forestière contre l'incendie et traversent des

VOULOIR (M. SAUVET) précise ces 3 points :

- avril : spectacle par des professionnels.
- mai : spectacle de l'atelier « théâtre ».
- stage spectacle début juillet (Htes Alpes).

M. BRUZZONE. Les sportifs affiliés à une fédération seront désormais obligés de régler à l'U.R.S.S.A.F. des cotisations basées sur les adhésions des participants.

M. MORIN. LOCAL DES JEUNES. Ce local est inutilisé depuis quelque temps. Il semble qu'à nouveau les jeunes désirent s'y réunir. Or, plusieurs autres groupes de jeunes (garçons, filles) ont demandé à leur tour un local. Bien entendu, il n'a pu être répondu favorablement à cette demande.

CLES. DE LA SALLE DES SPORTS

Devant la responsabilité que représente le fait de confier les clés à un jeune et étant donné que le nombre de demandes peut augmenter, il est décidé de refuser les clés à tous et que chaque Président d'association les confie, s'il l'estime nécessaire et souhaitable à des membres de son club.

terrains privés pour leur plus grande part. Le plus souvent, elles portent à leur entrée un panneau de signalisation.

Une barrière ouverte ne donne pas droit à pénétrer avec un véhicule. L'abaissement de la barrière indique simplement aux propriétaires que le massif concerné est fermé et qu'il leur est déconseillé d'y pénétrer.